

Image not found or type unknown



## rupture d'un contrat de vente d'un fond de commerce après 2 ans

Par **remus**, le **11/01/2013** à **13:58**

D'après les dires d'un dirigeant d'un des plus grands groupe de négoce immobilier, peut de personnes le savent et d'après ces dires on se garde bien de nous le faire savoir :l'annulation d'un contrat de vente d'un fond de commerce peut avoir lieu même après des années d'exploitation de celui-ci.

Est-ce vrai? Sous quelles conditions ?

Cordialement,

Denis CASAS.